

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 16 205 08 / 00

- 1) Code d'identification unique du produit type : **FAOC1**
Fenêtre et porte fenêtre Ouvrants à la Française, Abattant, fixe, Oscillo battants et multizones en Aluminium, sur mesure, équipée de vitrages de Ug 0,9 W/ M2°K à 1,7 W/M2 °K
- 2) Usage prévu : **Communication dans les zones domestiques et commerciales sans compartimentation feu/fumée ni dans des issues de secours**
- 3) Fabricant : **SAS Pastural, 2 allée de cumières 51200 Epernay France**
- 4) Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3, essais de type par laboratoire notifié**
- 5) Norme harmonisée : **NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée**

Organismes notifiés: **Le FCBA, Organisme Notifié n°5-0011 et le CSTB , organisme notifié N° 06-79 ont réalisés la détermination du produit type sur la base d'essais de type. Ils ont délivrés les rapports de classement correspondants.**

7) Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Norme harmonisée
Performance au feu extérieur	Non Applicable	NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée
Réaction au Feu	Non Applicable	
Résistance au feu (E+EI)	Champ du mandat non couvert par la norme Européenne	
Etanchéité aux fumées (S)		
Fermeture automatique (C)		
Etanchéité à l'eau	Protégé (B) classe 7B	
Substances dangereuses (a/b)		
Résistance au vent	Flèche du cadre : classe C Pression d'essais classe 3	
Capacité portante des dispositifs de sécurité	350 N pendant 60 s	
Performance acoustique	NPD	

Performance thermique	Uw de 1,2 à 1,8 W/M2 °K selon composition du vitrage. 1,2 pour un vitrage ug = 1,0 et intercalaire Swisspacer 1,8 pour un vitrage ug= 1,7 et intercalaire Tgi	
Propriétés de rayonnement	Transmission lumineuse : NPD	
	Facteur solaire : NPD	
Perméabilité à l'air	Classe 4	

a) Composés Organiques volatils (COV)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment. Ce produit est classé A+ selon le décret 2011-321 du 23 mars 2011

b) Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement CE N° 1907/2006. Sur la base de nos connaissances actuelles ce produit ne contient pas de substances dangereuses réglementées (SDR) telles que mentionnées à l'article XIV du règlement reach dans des concentrations supérieures à 1% en poids

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site de la commission européenne http://ec.europa.eu/environment/basics/home_en.htm

8) Cette déclaration des performances est accessible sur le site web : <http://www.infodop.fr>

Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement Européen (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant déclaré ci-dessus.

Fait à Epernay

le 25 Mars 2016

Michel Voignier

Directeur Usine


